# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# 1. Identification

Identificateur de produit **DEVCON® Ceramic Repair Putty Hardener** 

Autres moyens d'identification

5333N SKU#

Usage recommandé Non disponible. Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

**ITW Performance Polymers** Nom de la société

**Adresse** 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne-ressource Service à la clientèle Numéro de téléphone 978-777-1100

Télécopieur Courriel

Numéro de téléphone

800-424-9300

d'appel d'urgence

**Fournisseur** Non disponible.

# 2. Identification des dangers

**Dangers physiques** Non classé.

Catégorie 4 Dangers pour la santé Toxicité aiguë, voie orale

> Toxicité aiguë, par contact cutané Catégorie 4 Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 Sensibilisation cutanée Catégorie 1 Mutagénicité sur les cellules germinales Catégorie 2 Toxicité pour certains organes cibles -Catégorie 1

exposition unique

Toxicité pour certains organes cibles -Catégorie 2

expositions répétées

Non classé. **Dangers environnementaux** 

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Mention de danger

Danger

Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut

provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Risque avéré d'effets graves pour les organes. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil de prudence Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Intervention

Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les

vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage Garder sous clef.

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Renseignements supplémentaires Aucune.

**Autres dangers** Aucun(e) connu(e).

# 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Dénomination chimique Nom commun et synonymes		%	
Formaldéhyde , Oligomeric Reaction Products With Phenol And Triethylenetetramine	Formaldéhyde , oligomeric reaction products with phenol and triethylenetetramine	32610-77-8	50 - < 60	
Phénol		108-95-2	10 - < 20	
TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE	TETA	112-24-3	10 - < 20	
DIOXYDE DE TITANE	DIOXYDE DE TITANE	13463-67-7	3 - < 5	
Alcool Benzylique		100-51-6	1 - < 3	
Silice amorphe		7631-86-9	< 0.3	
Autres composant sous les niveaux	à déclarer		10 - < 20	

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

#### 4. Premiers soins

Inhalation

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Mousse antialcool. Poudre. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres

substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

# 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact de ce produit avec les yeux. Ne pas goûter ni avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

# 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

Composants	Туре	Valeur	Forme	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	2.5 mg/m3	Particules fines respirables.	_
		0.2 mg/m3	Nanoparticules respirables.	
Phénol (CAS 108-95-2)	TWA	5 ppm		

# Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur	Forme
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Phénol (CAS 108-95-2)	TWA	19 mg/m3	
		5 ppm	
Silice amorphe (CAS 7631-86-9)	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.

Nom de la matière : DEVCON® Ceramic Repair Putty Hardener

SDS CANADA 5333N Version n°: 07 Date de révision: 01-Août-2023 Date d'émission : 28-Mai-2019

10 mg/m3 Total

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la
santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

Composants	Туре	Valeur	Forme
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Phénol (CAS 108-95-2)	TWA	5 ppm	
Silice amorphe (CAS 7631-86-9)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Canada. SEP de Manitoba (Règle	ment 217/2006, Loi sur la sécu	ırité et l'hygiène du travail)	
Composants	Туре	Valeur	Forme
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	2.5 mg/m3	Particules fines respirables.
		0.2 mg/m3	Nanoparticules respirables.
Phénol (CAS 108-95-2)	TWA	5 ppm	

# Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Туре	Valeur	Forme	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3		
Phénol (CAS 108-95-2)	TWA	19 mg/m3		
		5 ppm		
Silice amorphe (CAS 7631-86-9)	TWA	3 mg/m3	Respirable.	
·		10 mg/m3	Inhalable	

# Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées

Composants	rype	valeur	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Phénol (CAS 108-95-2)	TWA	5 ppm	
TRIÉTHYLÈNETÉTRAMIN E (CAS 112-24-3)	TWA	3 mg/m3	
		0.5 ppm	

# Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées Composants Type Valeur Forme

Composanto	1,700	Valoui	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
Phénol (CAS 108-95-2)	TWA	19 mg/m3	
		5 ppm	
Silice amorphe (CAS 7631-86-9)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.

# Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Туре	Valeur	Forme
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	15 minutes	20 mg/m3	
Phénol (CAS 108-95-2)	15 minutes	7.5 ppm	

Nom de la matière : DEVCON® Ceramic Repair Putty Hardener

SDS CANADA

# Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Туре	Valeur	Forme
	8 heures	5 ppm	
Silice amorphe (CAS 7631-86-9)	15 minutes	6 mg/m3	Fraction respirable.
,		20 mg/m3	Fraction inhalable.

#### Valeurs biologiques limites

ACGIH Indices d'exposition biologique (BEI)

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage	
Phénol (CAS 108-95-2)	250 mg/g	Phénol avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*	

<sup>\* -</sup> Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

#### Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Phénol (CAS 108-95-2) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Phénol (CAS 108-95-2) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Phénol (CAS 108-95-2) Danger d'absorption cutanée

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Phénol (CAS 108-95-2)

TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE (CAS 112-24-3)

Peut être absorbé par la peau.

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Phénol (CAS 108-95-2) Peut être absorbé par la peau.

Canada - Saskatchewan OELs: Can be absorbed through the skin.

Phénol (CAS 108-95-2) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Phénol (CAS 108-95-2) Danger d'absorption cutanée

Contrôles d'ingénierie

appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

**Protection des mains** Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un

tablier imperméable.

Protection respiratoire Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

**Dangers thermiques** Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Pâte.

État physique Liquide.

Forme Pâte.

Couleur Blanc.

Odeur Faible. Phénolique. Non disponible. Seuil olfactif Ηq Non disponible.

Point de fusion et point de

congélation

12 °C (53.6 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition 266 °C (510.8 °F) estimation

Point d'éclair >93.3 °C (>199.9 °F) Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

3 % estimation

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

10 % estimation

0.27 hPa estimation Tension de vapeur Non disponible. Densité de vapeur Non disponible. Densité relative

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible. Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

337.78 °C (640 °F) estimation **Température** 

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

**Autres informations** 

1.20 g/cm3 estimation Densité

Non explosif. Propriétés explosives

Classe d'inflammabilité Combustible IIIB estimation

Propriétés comburantes Non oxydant. Densité 1.2 estimation

COV 0 g/l

### 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Acides. Agents comburants forts. Aluminium. Peroxydes. Phénols.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

# 11. Données toxicologiques

# Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation. Toute inhalation prolongée peut

être nocive.

Contact avec la peau Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Provoque de graves lésions des yeux.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif par contact cutané. Nocif en cas d'ingestion.

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Alcool Benzylique (CAS 100-51-6)

<u>Aiguë</u> Cutané

toxicologiques

DL50 Lapin 2000 mg/kg

Inhalation

CL50 Rat > 4.1779999999999999 mg/l, 4 heures

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)

<u>Aiguë</u> Cutané

DL50 Hamster >= 10000 mg/kg

Orale

**DL50** Rat > 10000 mg/kg

Silice amorphe (CAS 7631-86-9)

<u>Aiguë</u> Orale

**DL50** Rat > 22500 mg/kg

TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE (CAS 112-24-3)

<u>Aiguë</u> Cutané Liquide

DL50 Rat 1465 mg/kg

**Orale** Liquide

DI 50 Rat 1716 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires

Provoque de graves lésions des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) Irritant Silice amorphe (CAS 7631-86-9) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Phénol (CAS 108-95-2) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

I'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

Phénol (CAS 108-95-2) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Phénol (CAS 108-95-2)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Silice amorphe (CAS 7631-86-9)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

**Danger par aspiration** Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque présumé d'effets graves pour les organes à

la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

# 12. Données écologiques

**Écotoxicité**Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation Aucune

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Alcool Benzylique 1.1 Phénol 1.46

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

# 13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

# 14. Informations relatives au transport

#### **TMD**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

# IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### **IMDG**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

Non déterminé(e).

le recueil IBC

# 15. Informations sur la réglementation

# **Réglementation canadienne** Ce produ

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Nom de l'inventaire

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Phénol (CAS 108-95-2)

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

#### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

### Protocole de Montréal

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

# Inventaires Internationaux Pays ou région

Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi	Oui

<sup>\*</sup>La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

réglementant les substances toxiques)

### 16. Autres informations

Date de publication28-Mai-2019Date de la révision01-Août-2023

Version n° 07

5333N Version n°: 07 Date de révision: 01-Août-2023 Date d'émission : 28-Mai-2019 9 / 10

En stock (Oui/Non)\*

#### Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Informations relatives à la révision

Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples